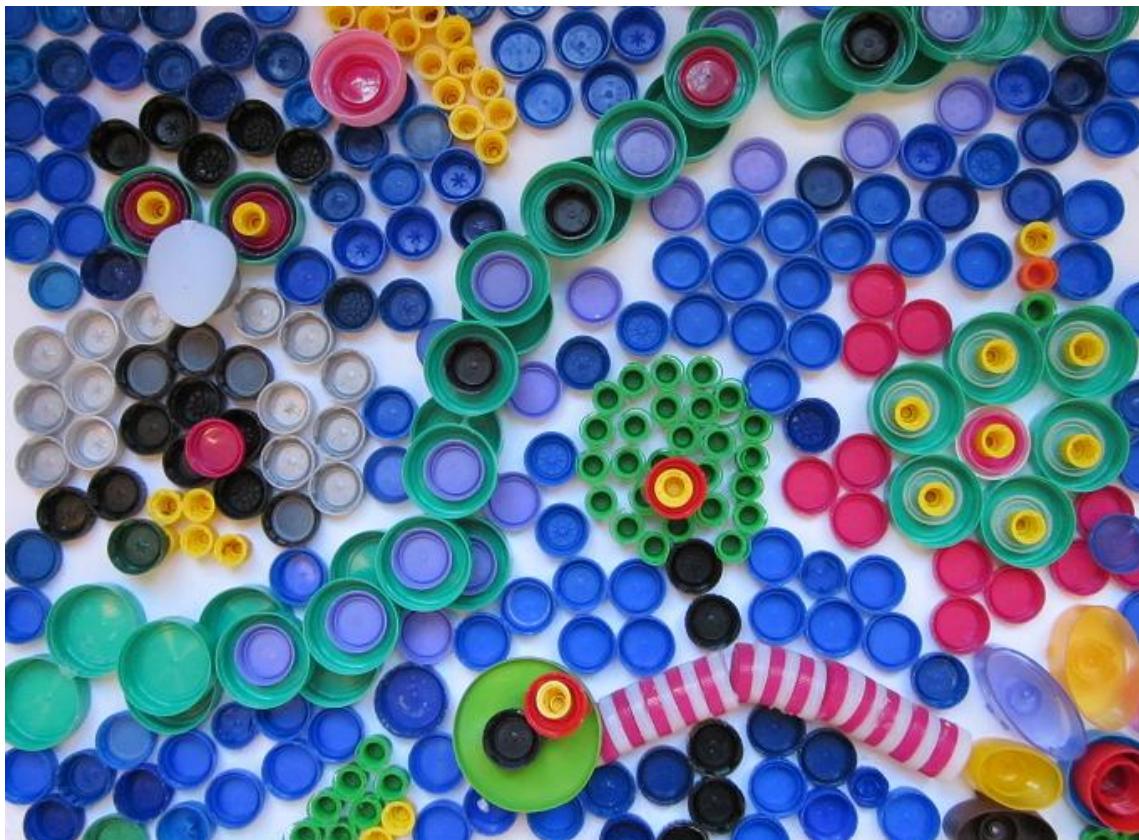


# Rapport annuel de la Commission Communale Pour l'Accessibilité



**Ville de Rouen**

**Année 2014**

<b>I – LA POLITIQUE HANDICAP : ADOPTION DE PRINCIPES D'ORGANISATION TRANSVERSALE DES ACTIONS .....</b>	<b>3</b>
LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (CCPA) :	3
<b>II – LE CONSTAT DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES TRANSPORTS .....</b>	<b>6</b>
1- L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT .....	6
2- L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS .....	7
3- L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS COLLECTIFS .....	10
<b>III – LE RECENSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>11</b>
<b>IV- LA VIE DU CITOYEN .....</b>	<b>12</b>
1- L'ACCES AUX DEMARCHEES ADMINISTRATIVES.....	12
2- L'ACCES A LA CULTURE .....	14
3- L'ACCES AUX LOISIRS ET AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES .....	17
4- L'ACCUEIL DE L'ENFANT .....	19
5- L'ACCES AUX COMMERCES .....	24
6- LE PARCOURS DE VIE .....	24
<b>V – LA VILLE ET SES AGENTS.....</b>	<b>25</b>
1- L'ACCES A L'EMPLOI .....	25
2- LA FORMATION DU PERSONNEL .....	28
3- UNE INITIATIVE DU PERSONNEL EN INTERNE .....	29
4- AU TITRE DES PRESTATIONS SOCIALES .....	29
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>30</b>

Illustration en page 1: collage réalisé par des enfants, dans le cadre de l'action de sensibilisation « handibouchon ».

## Préambule

Le rapport annuel est une obligation législative posée par l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

### **I – La Politique Handicap : adoption de principes d'organisation transversale des actions**

#### **La présentation de la commune :**

La Ville de Rouen compte 111 557 habitants (données INSEE au 1/1/2015).

D'une superficie de 2144 hectares (306 hectares d'espaces verts), la Ville est située dans une boucle de la Seine. Elle possède un secteur historique très riche constitué de ruelles souvent pavées et de bâtis très anciens. Certains quartiers sont sur des terrains pentus ce qui rend la mise en accessibilité parfois très difficile.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Ville fait partie de Rouen-Métropole, constituée de 71 communes, soit plus de 500 000 habitants.

#### **La Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCPA) :**

En conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Rouen a mis en place une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées depuis 2007. Cette année, elle a pris le nom de Commission Communale et s'est élargie aux associations représentant le domaine économique et les personnes âgées se mettant ainsi en conformité avec la Loi du 11 juillet 2014. Elle est présidée par l'adjointe en charge des personnes en situation de handicap.

Les associations représentées à cette commission en 2014 sont:

Association des Paralysés de France (APF)  
Association spinabifida et handicaps associés (ASBH)  
Cercle Rouennais Entente et Ecoute (CREE)  
Association nationale des maîtres de chiens-guides d'aveugles (ANMCGA)  
Union Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants (UNAKAM)  
Association Valentin Hauy (AVH)  
Association des Papillons Blancs  
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 76)-  
Association Handisup  
Association Urapei  
Association des Vitrines de Rouen  
Association Socio Culturelle des Sourds de Rouen et de la Région (ASCSRR)  
Centre Normandie Lorraine (CNL)

La CCPA a plusieurs missions:

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Elle émet toutes les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Elle dresse une liste publique par voie électronique, des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) accessibles ou en cours de mise en accessibilité, des secteurs publics et privés

La CCPA se réunit 4 à 5 fois par an en réunion plénière.

En 2014, elle s'est réunie pour traiter les thématiques suivantes :

⇒ Réunions plénières :

- 20 février 2014 : avancée du groupe de travail sur les cheminements et échanges en présence des directions de la Dynamique Territoriale et de la Tranquillité Publique à la Ville. Présentation du projet de la Direction du Développement Culturel pour le Gros Horloge
- 15 mai 2014 : présentation du rapport annuel 2013 de la CCPA
- 4 juillet 2014 : présentation des projets suivis par la Direction de l'Aménagement Urbain, point sur la démarche du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), point sur la manifestation « Rouen sur mer », échange sur l'événementiel de la Ville
- 2 octobre 2014: échange sur le futur « guide du commerçant »
- 1 décembre 2014 : présentation des actions menées par la Direction des Temps de l'Enfant

⇒ Visites sur le terrain:

- 8 janvier 2014 : visite des cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon gare/musée des Beaux-arts)
- 22 janvier 2014 : visite sur les cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon musée des Beaux-arts/rue d'Amiens)

- 18 février 2014 : visite sur les cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon rue d'Amiens/CHU)
- 18 décembre 2014 : visite de Rouen Givrée

Des groupes de travail se sont constitués sur différentes thématiques comme les boucles magnétiques, la charte couleur.

Les membres de la CCPA sont associés au Comité de Pilotage du PAVE, une première réunion a eu lieu le 29 aout.

Ce présent rapport constitue le 5<sup>ème</sup> rapport annuel.

## **II – Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports**

### **1- L'accessibilité du cadre bâti existant**

#### **Les établissements communaux recevant du public (ERP):**

En 2014, les travaux de mise en accessibilité des ERP de la ville se sont poursuivis, quelques exemples :

- Mise en place d'une signalétique à la bibliothèque de la Grand'Mare.
- Pose d'une main courante à l'entrée de la bibliothèque des Capucins.
- Installation d'une sonnette à l'entrée de l'abbatiale Saint-Ouen (avec signalétique et pictogramme PMR) permettant aux visiteurs à mobilité réduite de se signaler à l'agent d'accueil qui peut ainsi ouvrir la porte sans ressaut.
- Pose de bandes d'éveil à l'intérieur de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc.
- Réalisation de sanitaires PMR à l'école ch Nicolle maternelle.
- Création de locaux pour l'unité autisme à l'école Graindor.
- Remplacement des paillassons d'entrée dans plus de 40 ERP.

La nouvelle crèche « Etoile du sud » est entièrement accessible, elle accueille des enfants depuis la rentrée 2013/2014.

En septembre 2015 ouvriront le groupe scolaire et centre de loisirs Rosa Parks ainsi que le gymnase Nelson Mandela, l'accessibilité des locaux et du parvis ont été étudiés.

La Ville est entrée dans une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dès la promulgation des textes. Les diagnostics restant à faire sont en cours de réalisation, les autres seront mis à jour en fonction de l'arrêté du 8 décembre 2014. Afin de réaliser un Ad'AP de qualité, la Ville fait le choix de demander une prorogation de dépôt.

#### **Les établissements privés recevant du public :**

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, relatif à la conformité en matière d'accessibilité :

- 79 dossiers de demandes de permis de construire, d'autorisations de travaux et de déclarations préalables ont été étudiés par la Commission Communale d'Accessibilité, 7 ont reçu un avis défavorable et 4 ERP ont reçu une visite lors de leur ouverture.
- 26 dossiers ont été instruits et présentés en Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (1ere catégorie ou demande de dérogation), 6 ont reçu un avis défavorable et 6 ont fait l'objet d'une visite avant ouverture.

## **2- L'accessibilité de la voirie et des espaces publics**

### **L'aménagement urbain :**

Dans le cadre de l'aménagement urbain, la Ville prend en compte les besoins des personnes en situation de handicap en matière de déplacement dès l'élaboration de chaque projet. Au-delà du respect de la réglementation, le service mène également une réflexion concernant les matériaux et les mobiliers utilisés. A titre d'exemple, lors de la réfection de la rue aux Juifs, une attention particulière a été portée sur le choix des matériaux qui devait respecter l'accessibilité mais également le caractère classé du quartier. Au final, les pavés retenus sont très plats alliant ainsi aspect ancien et absence de ressaut.

La Direction de l'Aménagement Urbain présente à la Commission Communale Pour l'Accessibilité, les aménagements prévus, afin de prendre en compte dans la mesure du possible les besoins et demandes spécifiques exprimés à cette occasion. L'objectif pour 2015 sera de continuer ces échanges avec le passage de ce service à la Métropole.

### **L'accessibilité de la voirie :**

La Ville a engagé également un travail de réflexion sur l'accessibilité globale de ses voiries. Les échanges avec la CCPA ont permis de définir des premiers axes prioritaires en parallèle à l'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Deux cheminement ont été retenus lors de réunions entre la Direction des Espaces Publics et Naturels (DEPN) et la CCPA. A partir de ces axes seront créées des ramifications secondaires.

Cheminement 1 : gare, partie haute de la rue Jeanne d'Arc, rue Jean Lecanuet, place de l'Hôtel de Ville, rue des Boucheries saint Ouen, rue d'Amiens, boulevard Gambetta jusqu'à la place saint Hilaire.

Cheminement 2 : gare, rue Jeanne d'Arc, pont Jeanne d'Arc, avenue J.Cartier, avenue de Bretagne jusqu'au niveau de la CPAM.

Des visites de terrains ont été organisées sur le 1<sup>er</sup> cheminement, elles ont permis aux associations d'exprimer leurs difficultés et à la DPN d'expliquer les contraintes techniques afin de trouver des solutions au plus près des besoins.

Un premier comité de pilotage PAVE a eu lieu fin aout 2014.

### **Perspectives pour 2015 :**

De nouvelles visites sur le terrain sont programmées sur le cheminement 2 et la poursuite de l'élaboration du PAVE.

Cette année, les points diagnostiqués sur le premier cheminement ont été traités. Mais également d'autres travaux se sont poursuivis tels que des surbaissés : rue Adrien Pasquier et rue Géricault. Des corrections de devers sur trottoir ont été réalisés rue du Dr Cauchois, rue du Dr Payenneville, et au niveau de l'entrée du parking Dessaux. Ces travaux ont été l'occasion de changer le revêtement et de créer un trottoir rue du Dr Cauchois.

#### Les signaux sonores :

Depuis 2011, à chaque reprise d'aménagement de carrefour sont installés des signaux sonores au niveau des traversées piétonnes. En 2014 le carrefour de la rue Armand Carrel avec la rue d'Amiens a été totalement équipé.

Les dispositifs sont bi-bandes, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fréquence de la nouvelle norme NF S 32002\* (868,3 mhz) et de l'ancienne (224 mhz).

Les carrefours à équiper en priorité ont été recensés en concertation avec les usagers.

#### Mise à disposition de télécommandes :

Depuis juillet 2014 les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir une télécommande à l'accueil de la Mairie de Rouen, consulter le plan et la liste des carrefours équipés sur le site Rouen.fr.

\*La norme NF S 32002 homologuée en décembre 2004, définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les dispositifs répétiteurs de feux piétons, définissant entre autres, les caractéristiques acoustiques du message codé, les niveaux de puissance acoustique minimum et maximum que doivent fournir les répétiteurs, la fréquence de la télécommande : 868,3 Mhz, le protocole de communication entre le récepteur et la télécommande. \*définition CERTU 2006

#### Le stationnement :

Réparties sur la ville entière, 528 places de stationnement (sur 26 000), soit 2,03 %, sont réservées aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement. Il faut noter que sur les zones les plus attractives (commerces, tourisme...), le nombre de places réservées est de 3,4% (voire 5,5% dans la zone du Vieux Marché par exemple). Néanmoins la Ville poursuit son action en la matière. Par ailleurs, elle répond favorablement (lorsque cela est techniquement possible) aux demandes des usagers, en matière de création de places spécifiques.

Enfin, la volonté politique a été réaffirmée afin de verbaliser les contrevenants.

En 2014:

- 1039 contraventions pour stationnement interdit sur emplacements réservés aux personnes handicapés.
- environ 4000 contraventions pour stationnement en voies piétonnes et 500 en zone de rencontre.
- 12 000 Procès-Verbaux pour stationnement sur les trottoirs, les passages piétons, ainsi que des mises en fourrières.
- 400 Procès-verbaux pour stationnement sur les pistes cyclables.
- 156 interventions depuis un an sur les occupations illicites du domaine public.

La brigade du centre-ville de la Police Municipale surveille une dizaine de points repérés comme sensibles pour la circulation des personnes à mobilité réduite. Elle effectue un point hebdomadaire avec la Cellule occupations commerciales pour suivre ces dossiers (conformité, verbalisations, retraits d'autorisations...). Les chevalets et les terrasses sont parfois installés sans autorisation ou dépassent la zone définie.

### **Les espaces verts :**

#### **Les aménagements :**

Au Jardin des Plantes, un travail de réflexion sur le réaménagement est en cours en intégrant pleinement la notion d'accessibilité pour tous. La Ville a pour objectif l'obtention du label « Tourisme et Handicap » pour ce lieu.

L'installation d'agrès dont certains accessibles aux personnes à mobilité réduite a été réalisée en 2014 dans les jardins de l'Hôtel de Ville. Cet investissement a été permis grâce au travail des conseils de quartier et au budget participatif. (CF. photos en annexe)

#### **L'événementiel :**

La notion de handicap a été prise en compte lors du festival « Graines de jardin » (sur le thème des 5 sens) qui s'est tenu en mai 2014. Un partenariat avec l'IDEFHI, l'ADAPT et les PAPILLONS BLANCS a été réalisé. Une visite du verger conservatoire avec description et possibilité de toucher était dédiée aux personnes présentant un handicap visuel, une autre en Langue des Signes Française concernée la collection de fuchsias.

Des places PMR temporaires ont été installées.

### **3- L'accessibilité des transports collectifs**

Source : données SDA et Commission Intercommunale pour l'Accessibilité CREA

Les transports relèvent de la compétence de la Métropole qui a réalisé un Schéma Directeur d'Accessibilité de son réseau de transport collectif en novembre 2012. Ce bilan a montré que 60% des lignes de bus (arrêts + véhicules) sont accessibles (soit 10% de plus qu'en 2011) et que 48 arrêts sont en impossibilité technique avérée d'être aménagés sur la ville de Rouen. Un budget de 700K€/an est alloué pour la mise en accessibilité du réseau de transport en commun.

La Métropole organise un service de Transport à Mobilité Réduite (handistuce) et édite un guide de l'accessibilité pour tous mis à jour chaque année. Il est également possible de recevoir un message d'alerte par sms ou email en cas d'indisponibilité d'un ascenseur ou d'un escalator. Un dispositif de signalement des problèmes d'accessibilité est aussi à disposition des usagers.

En 2014, sur la commune, 12 points d'arrêt ont été mis en accessibilité et l'ensemble des plaques d'appel des arrêts du réseau Astuce ont été mises aux normes.

Perspectives :

Le plan de renouvellement du matériel roulant permettra de disposer à l'horizon 2015 d'un parc composé en totalité de véhicules accessibles.

### **III – Le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap**

Une demande de recensement des logements accessibles a été faite auprès des bailleurs sociaux situés sur le territoire de la commune. Cette demande était accompagnée d'un questionnaire « recensement des logements accessibles » et a été envoyée à l'ensemble des directeurs généraux des bailleurs sociaux. Tous les bailleurs sociaux n'ont pas répondu.

Tableau récapitulatif des réponses :

	Nombre de logement sur la Ville de Rouen	Non accessible (escalier > 3 marches et/ou pente > 5% ou sans ascenseur si étage)	Accessible « canne » (escalier extérieur de 1 à 3 marches et/ou pente > à 5% et si étage, porte ascenseur < 80cm et/ou cabine < 1x1.25m)	Accessible « fauteuil » (pente < 5%, passages d'au moins 90 cm, porte ascenseur > 80cm et cabine > ou = 1x1.25m si étage)
Rouen Habitat	7676	3799	3578	299 (+ 152 fin 2015 et 2016)
Immobilière Basse-Seine	2274*			
Logiseine	1586	592	12	982
La plaine Normande	598*			
ICF atlantique	544	493	51	0
Habitat 76	344*			
Quevilly habitat	438	203		235
Le foyer du toit familial	81	0	20	61
SA HLM de la région d'Elbeuf	65	48	17	0
Logirep	65*			
Logeal	30	8	0	22
Propriété Familiale de Normandie (PFN)	22*			
Dialoge	56	5	51	0

\*Chiffres de l'Union Sociale pour l'Habitat de Haute-Normandie

## **IV- La vie du citoyen**

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses citoyens qu'il s'agisse de l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil de l'enfant...

### **1- L'accès aux démarches administratives**

#### **L'accueil des publics**

Dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics, la sensibilisation des agents au public handicapé se poursuit.

Dans le cadre de l'apposition du pictogramme S3A\* en faveur des personnes en situation de handicap mental, l'Urapei a dispensé aux agents de la Ville une formation intitulée « accueillir et renseigner les personnes handicapées mentales ». Cette dernière a été financée dans le cadre du conventionnement établi avec le FIPHFP et s'est déroulé au cours du premier trimestre 2014.

Une étude en accessibilité réalisée par l'Urapei en 2013 sur le site de l'Hôtel de Ville et des mairies annexes a été prise en compte pour l'exécution de travaux.

Afin de faciliter tout besoin d'accompagnement au sein des services municipaux, la Ville finance de l'interprétariat en Langue des Signes Française. En 2014, cette prestation a été fournie lors de visites culturelles (11), des CCPA, des vœux du Maire, mais également de rendez-vous à l'école et à la crèche et de réunions entre agents municipaux et usagers.

Un fauteuil de transport est également à disposition des usagers, en cas de besoin à l'accueil de l'Hôtel de Ville, lors de leur visite.

#### **Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :**

Ce langage est basé sur quelques principes visant à simplifier le vocabulaire utilisé, et à l'illustrer si besoin par des images, des pictogrammes. Suite à la formation dispensée par l'Urapei, un groupe d'agent s'est constitué afin de mettre en FALC des documents produits par la Ville. Deux réalisations ont été validé par l'association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation) et porte le logo « facile à lire ». Documents réalisés en FALC : notices d'informations sur l'attestation d'accueil et l'écrivain public.(CF. annexes)

\*pictogramme S3A: symbole d'accueil, d'accompagnement, d'accessibilité signale les lieux, les services, les produits...accessibles à tous ceux qui ont des difficultés pour se repérer et s'orienter.

### **L'accès à l'information :**

Le magazine Rouen Mag, support de communication de la ville, est transcrit en braille.

### **L'accessibilité web :**

Depuis 2006 la Direction de la Communication et de l'Information prend en compte les recommandations du WCAG 2.0\* pour l'élaboration et la maintenance du site Rouen.fr. Le degré d'accessibilité étant représenté par des A, à ce jour le site est classé AA et une partie des requis du niveau AAA (niveau le plus élevé) est atteinte.

\*WCAG 2.0 (Web Content Accessibility Guidelines) ou encore « initiative sur l'accessibilité du Web » : principes et règles destinés aux concepteurs web, applicables à toutes les technologies de conception de pages afin de permettre l'accessibilité facilitée des contenus aux personnes présentant un handicap.

En 2015, afin d'aider commerçants et professions libérales à réaliser leur Ad'AP, une page explicative a été mise en ligne sur le site de la Ville. Des liens permettent de télécharger les formulaires et d'accéder à des compléments d'informations.

## **2- L'accès à la culture**

Au travers de divers objectifs, la Ville de Rouen souhaite inscrire davantage le public en situation de handicap dans la vie culturelle, en favorisant la rencontre avec l'œuvre d'art, la démarche de création, la découverte du patrimoine, afin de favoriser un accès autonome à la culture.

La Ville de Rouen et le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques de Haute-Normandie (GIHP) ont signé une convention « culture et handicap » en 2009. Celle-ci a été reconduite en 2012, pour une durée de 3 ans.

### **Le Muséum d'Histoire Naturelle:**

Le Muséum accueille régulièrement pour des visites libres, des groupes constitués de jeunes ou d'adultes en situation de handicap, soit 11groupes en 2014.

Des « médiations » en direction d'enfants en situation de handicap mental en institut, en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) ou en SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) ont été mises en place. Tout au long de l'année, les jeunes ont participé au travers de séances d'activités manuelles à la création de décors, de masques et au montage de petites expositions...

Le label « tourisme et handicap » a été renouvelé pour 5 ans pour les handicaps moteurs et mentaux.

### **Le Conservatoire :**

Différentes démarches existent:

- Une dizaine de personnes en situation de handicap sont intégrées dans les cursus musique « ordinaires » du Conservatoire (adolescents et jeunes adultes présentant des handicaps moteurs ou visuels ou des troubles autistiques).
- Tous les samedis matins, une vingtaine de jeunes en situation de handicap mental de l'association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation) participent à des ateliers de théâtre.
- Les « samedis du possible » font intervenir un samedi par mois divers intervenants de la culture pour un public mixte composé de personnes valides ou en situation de handicap (20 à 25 participants par samedi). Tous les participants sont invités à créer ensemble et à découvrir différentes démarches artistiques tel que théâtre, musique, danse, marionnettes, vidéo... Certaines séances sont décentralisées dans un lieu culturel comme le Musée des Antiquités par exemple. Un rendez-vous final a lieu pour projeter le film des réalisations.

- Un travail d'accompagnement avec des jeunes autistes de l'IME de « l'Escale »: 5 à 6 séances de découverte musicale et sonore organisées au sein du Conservatoire. Un intervenant se rend sur place pour participer aux séances musicales et mener une réflexion avec la musicothérapeute en charge du groupe (7 à 8 personnes).
- Un concert annuel avec des jeunes mal et non-voyants du Centre Normandie-Lorraine, autour de l'orchestration de leurs chansons par le Conservatoire, créant ainsi un répertoire pouvant être joué dans d'autres établissements d'enseignement artistique.

Le Conservatoire Régional de Rouen joue également un rôle de Centre Ressource dans le domaine de la musique et du handicap : conseils, orientation, tutorat dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles par exemple.

### **Les bibliothèques :**

Différentes médiations ont été mises en place :

- Un atelier hors les murs réalisé durant 19 séances pour 16 adultes avec un handicap psychique autour de thématiques des bibliothèques : les héros, la mode...
- Une formation de bénévoles dans le cadre du Contrat Partenaire Jeune pour la réalisation de livres audio à destination de personnes empêchées de lire (voir titre en annexe)

Les collections ont été enrichies en DVD, en CD textes lus et en livres en grands caractères dans toutes les bibliothèques. Des liseuses et des tablettes tactiles avec accès à la presse sont en prêt, ces outils possèdent une fonction agrandissement. Les ressources numériques à distance (magazines, ebooks), ont été développées. Ils sont à destination des adultes et enfants et consultables de chez soi.

Une convention de partenariat avec l'association Valentin Hauy dans le cadre du projet « Agir pour la lecture : DAISY dans votre bibliothèque » a été signée. Son but est de renforcer et de moderniser l'offre destinée aux personnes porteuses d'un handicap visuel au sein des bibliothèques.

### **Les musées :**

Les musées ont accueilli 487 visiteurs en situation de handicap pour des visites commentées ou des visites libres, soit au total 55 groupes.

En termes d'action culturelle, des partenariats et actions suivies ont eu lieu avec 12 structures différentes : hôpitaux de jour, IME, résidences pour adultes handicapés, collèges spécialisés et associations diverses. A titre d'exemple :

- avec l'AMER (Association Médico Educative Rouennaise) « Les Lierres ». Chaque année depuis 2010, l'association sollicite le musée afin de proposer à leurs résidents, des adultes en situation de handicap mental, un cycle de visites/ateliers. En 2014, les résidents ont souhaité aborder le thème de l'eau. 143 visiteurs ont ainsi suivi 4 visites libres, 5 visites commentées (1h) et 5 ateliers de pratique artistique (1h).
- avec l'IDEFHI (Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion). Le musée accueille des enfants de l'IME dans le cadre d'un projet de découverte des collections du musée des Beaux-Arts sur l'année.
- avec l'hôpital « Corot » de Mantes la jolie, des visites sont organisées depuis 2013. 59 personnes en situation de déficience psychique ont travaillé par groupe de 7 sur le thème du corps.

### **Sur d'autres sites culturels :**

Le service développement des publics, arts et patrimoines de la Direction du Développement Culturel a organisé :

- Dans le cadre de la fête du changement d'heure, une visite en LSF du Gros-Horloge a été proposée à laquelle 9 personnes ont participé.
- Une vidéo a été réalisée permettant une visite virtuelle du Gros-Horloge pour les personnes qui ne peuvent accéder aux étages. Ce projet avait été présenté lors d'une CCPA.

En réflexion pour 2015, une démarche pour l'obtention du label « tourisme et handicap » pour l'abbatial Saint Ouen et le Gros-Horloge.

### **Les événements culturels :**

Différents événements ont été proposés à destination des publics en situation de handicap :

#### ⇒ « Histoires cachées »

Lors du Printemps de Rouen, en partenariat avec le Centre Dramatique National de Haute-Normandie, la compagnie « Begat theater » a entraîné le public dans une balade sonore prenant pour décor la ville. Muni de casques audio, les spectateurs ont pu suivre les comédiens en ayant accès à leurs pensées. Une version adaptée aux personnes déficientes visuelles a été proposée. Six personnes non-voyantes ont participé à ce parcours, sous forme de binôme avec des spectateurs voyants.

⇒ **Sensibilisation à la magie**

Dans le cadre d'une collaboration entre la Ville de Rouen, le Hangar 23 et la Compagnie 14:20, un projet de pratique de la magie sur sept semaines a été réalisé à l'Institut d'Education Motrice Colette Yver qui accueille enfants et adolescents présentant un handicap moteur avec des troubles associés.

Dans un premier temps, les jeunes sont venus assister au spectacle de magie de la Compagnie 14:20, présentée au Hangar 23 en mai 2014. L'engouement pour la pratique a été immédiat.

Trois groupes de six jeunes aux handicaps différents ont été constitués, Un premier a appréhendé les pratiques de la magie mentale, un second la magie de manipulation (pièces, cartes à jouer) et un troisième rassemblant les deux techniques.

Tout au long des sept semaines, avec Arthur Chavaudret, magicien en compagnonnage avec 14:20, ils ont expérimenté la pratique du « close-up » en utilisant des objets du quotidien.

La dernière séance a donné lieu à une présentation du travail mené par les jeunes.

La magie a été appréhendée comme un langage universel, faisant ainsi l'objet de transmission et de pratique. Les ateliers ont démontré leur vertu pédagogique, à savoir le travail sur la mémoire, le calcul mental, en se référant à une méthode ou un déroulé, mais aussi la manipulation et le théâtre. En effet, les tours du magicien nécessitent un jeu de comédien, une histoire à inventer pour que le tour prenne vie et crée la surprise chez le spectateur.

### **3- L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques**

#### **Les manifestations publiques :**

La volonté de la Ville est de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap en ayant une démarche d'anticipation en amont de l'événement. Elle met ainsi à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés, des personnes ressources sont mobilisées pour l'accueil et l'accompagnement.

Rouen sur Mer :

L'accessibilité a été prise en compte à plusieurs niveaux :

- Des places de parking PMR ont été installées au niveau du pont Jeanne d'Arc.
- Des rampes d'accès ont été mises en place pour entrer sur le site.
- Des lieux de repos ombragés, l'accès aux brumisateurs, des toilettes adaptées ont été prévus.
- Le terrain de pétanque a été pensé pour être entièrement accessible avec un compromis trouvé pour mettre suffisamment de sable pour le jeu et pas trop pour rester carrossable pour les fauteuils.
- La « cabane à livres » a proposé des livres en gros caractères et des loupes.
- Trois fauteuils hippocampes étaient à disposition pour se promener sur le sable.

Pour la quatrième année, le partenariat avec l'ADEP (Agence pour le Développement des Emplois de Proximité) a été reconduit. Ils ont proposé leurs services aux personnes en situation de handicap ou âgées, en les accompagnants notamment sur les activités. Ils ont également mis en place un transport pour chercher les personnes dans leurs structures.

Les clubs présents ont proposé des animations sportives sur plusieurs après-midi. Des activités tels que Boccia, jeux de ballons sonores, pétanques pour personnes porteuse de handicap visuel... étaient au programme et ouvertes à tous, permettant ainsi la découverte de sport peu médiatisé.

En partenariat avec la Ville, l'APF a organisé le 18 juillet en soirée, un concert de musiques Folk sur le site.

Rouen Givrée :

Sur la patinoire de Rouen Givrée une après-midi de rencontre avec les joueurs du (RHE) a été proposés aux structures de personnes en situation de handicap.

Lugiglace :

Sur la patinoire du Lac Gelé, un lugiglace prêté par la société FM Concepts était à disposition. Ce système permet aux personnes d'aller sur la glace avec leur fauteuil et ainsi de ressentir les sensations de glisse.

En 2014, 339 personnes en situation de handicap ont été accueillies sur l'opération « Rouen sur Mer », et 556 sur l'opération « Rouen Givrée ».

Des partenariats avec les clubs sportifs :

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, était organisé à Rouen la semaine du tennis adapté en partenariat avec le Tennis Club d'Ymare et le Comité Régional de Sport adapté. Les animations proposées étaient accessibles aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux valides. En parallèle, plusieurs conférences-débats étaient organisées sur la thématique de l'accès aux pratiques sportives. La Ville souhaite favoriser cette ouverture. A ce jour, 17 clubs sportifs rouennais sont labellisés « Sport et Handicap » par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

**La vie associative :**

La Ville aide les associations de personnes en situation de handicap par la mise à disposition de locaux permanents ou ponctuels, par des actions partenariales ou par des subventions.

Depuis quelques années, elle a mis en place dans son dossier type de demande de subvention un item sur l'accueil des publics en situation de handicap ainsi que dans l'acte d'engagement éco-citoyen proposé aux associations.

Cette année deux nouvelles maisons de quartier ont été rendues accessibles : l'île Lacroix et Louis Poterat (sanitaires adaptés, portes élargies...) complétant ainsi la liste de celles déjà accessibles.

#### **4- L'accueil de l'Enfant**

##### **La petite enfance :**

Au sein des structures de la petite enfance des places sont dédiées aux enfants en situation de handicap :

- 5 places (équivalent temps plein) à la crèche l'Île aux Trésors, présence d'une aide médico-psychologique dans l'équipe

- 2 places (équivalent temps plein) au multi accueil Voie Lactée de la crèche Terre des Enfants

- 2 places (équivalent temps plein) à la crèche l'Etoile du Sud, présence d'une aide médico-psychologique dans l'équipe

Sur ces places dédiées, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.

Fin 2011, le service Petite Enfance a initié un projet intitulé « Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les crèches de Rouen ».

Les objectifs du projet sont :

- pour l'enfant : reconnaître, faire reconnaître et respecter sa différence ; garantir son bien-être, son épanouissement, son plaisir et le respect de son rythme de vie et de ses besoins spécifiques ; lui permettre d'accéder à un autre cadre de vie et favoriser sa socialisation ; promouvoir et valoriser ses compétences et ses potentialités

- pour la famille : accompagner les familles dans leur cheminement par une attitude d'écoute, de soutien, d'orientation ; faciliter l'accès des familles à une structure d'accueil ordinaire, le retour à une vie sociale et/ou professionnelle, la rupture de l'isolement

- pour les professionnels : adapter la prise en charge de l'enfant en développant le sens de l'observation et de nouvelles pratiques ; définir et accepter les limites des professionnels ; développer le travail en réseau ; respecter le rythme de la famille ; développer des aptitudes relationnelles adaptées (savoir être)

- pour le collectif : ouvrir « l'Autre » qu'il soit enfant, parent ou professionnel, à la différence et à la tolérance

## Les actions mises en œuvre en 2014:

- ✓ Des formations destinées à améliorer l'accueil des enfants en situations de handicap sur:
  - Le « savoir être » : deux cycles de 3 soirées animées par des psychologues spécialisés ont permis à 80 agents de développer leurs compétences dans le domaine
  - Le « savoir-faire » : l'intervention durant 30 heures d'une psychothérapeute dans les crèches dédiées, a impulsé des réorganisations d'espace, des aménagements et des prises de postures plus ergonomiques pour l'enfant ou l'agent  
L'objectif pour 2015 est de reconduire cette action.
- ✓ D'élaboration d'outils de communication à destination des professionnels des secteurs médico-sociaux et des familles :  
Une réflexion commune entre les services Education et Jeunesse de la Ville, et des partenaires tels que la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Maison Des Personnes Handicapés (MDPH), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), a permis l'élaboration par le service communication de la Ville, d'une plaquette d'information et d'une affiche. Ces documents sont à destination de toutes les structures publiques et privées susceptibles d'avoir des contacts avec les familles. Une campagne de distribution a eu lieu en octobre 2014, plus de 500 envois ont été effectués. (CF. annexes)
- ✓ La participation de la Ville à des rencontres :  
10 professionnels des crèches municipales ont participé à la matinée de rencontre départementale « Accueil des enfants porteurs de handicap en structure petite enfance ou en Maison d'Assistants Maternels ». Ce fut l'occasion de présenter les outils de communication réalisés par la Ville.

## L'école :

A la rentrée scolaire de septembre 2013, plusieurs enfants bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation sur avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cette année 34 enfants sont accompagnés.

Les écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes CLIS 1 et 4 à l'école Debussy élémentaire (17 enfants)
- 1 classe pour enfants sourds (en lien avec le CRA Beethoven) à l'école Cavelier de la Salle maternelle (6 enfants)
- 1 classe CLIS 1 à Legouy (12 enfants)
- 1 classe CLIS 1 à Balzac élémentaire (12 enfants)
- 1 classe CLIS 1 aux sapins (12 enfants)
- 1 unité d'enseignement pour enfants autistes en lien avec Autisme 76 à l'école maternelle Catherine Graindor.

## Les équipements :

La Ville a investi en mobilier et matériel afin de permettre l'ouverture de l'unité d'enseignement.

En dehors des travaux d'investissement, la Direction des Temps de l'Enfant fournit chaque fois que nécessaire et au cas par cas, du mobilier adapté. Par exemple en 2014 ont été financés, 2 chaises « Trip/Trap » adaptable en hauteur avec plan incliné, 1 rehausseur de toilette...

## D'autres dispositifs d'amélioration de l'accueil :

De manière générale la Ville prend à sa charge la rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs spécifiques qui accompagnent les enfants pendant le temps périscolaire.

Pour faciliter la scolarité des enfants, des dispositions particulières et individuelles sont prises tels que des aménagements d'horaires ou des organisations spécifiques.

Au chapitre des dispositifs d'amélioration de l'accueil on peut rattacher les actions de formation des personnels, telles que :

- la mise en lien du personnel périscolaire avec la structure de suivi de l'enfant afin que ce dernier soit pris en charge au mieux de ses besoins.
- la sensibilisation des animateurs référents par les infirmières de la DTE aux différents types de handicap lors de temps dédiés en début d'année.
- l'information et la formation du personnel municipal aux besoins spécifiques de l'enfant porteur de handicap accueilli dans l'établissement par les infirmières de la DTE.

L'ensemble des animateurs référents périscolaires ont participé à un temps de formation et d'échange de 3 fois 3 heures, sur la problématique des troubles du comportement. Ce temps était animé par le CRAHN (Centre de Ressources pour l'Autisme en Haute Normandie).

## Des instances de réflexion sont mises en place :

Ce sont des groupes de travail, associant des partenaires (Education Nationale, Protection Maternelle et Infantile, Centre Hospitalier Universitaire, Maison Départementale des Personnes Handicapées, etc) initiés dans le but d'améliorer l'accueil des enfants, les pratiques des personnels qui les côtoient, la circulation des informations entre les professionnels et les familles, la mise en place d'outils de travail et d'évaluation partagés.

Ces méthodes de travail se traduisent par :

- La mise en place d'une réunion de concertation avec les médecins, les inspecteurs de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction des Temps de l'Enfant. Elle se réunit une fois par an afin de réaliser un bilan annuel et permettre ainsi des pistes d'amélioration pour la rentrée scolaire suivante.
- la présence des infirmières municipales, représentant la Ville lors des signatures des Projets d'Accueil Individualisé, des ESS (équipes de suivis de scolarité) et des réunions d'équipes éducatives
- un travail de collaboration entre les services de la DTE afin de, par exemple, préparer le passage de la crèche à l'école maternelle, partager avec les accueils de loisirs les actions mises en place pour les enfants scolarisés porteurs de handicap
- la mise en place du document « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires » validé par l'Education Nationale
- Une collaboration avec les enseignants référents de l'Education Nationale est instaurée afin de permettre une meilleure prise en charge notamment sur le temps périscolaire

Les pistes de travail pour 2015 portent sur le renforcement d'un travail avec les équipes pédagogiques des CLIS afin de pouvoir proposer aux enfants, sur le temps périscolaire, un accueil adapté et une meilleure inclusion en proposant des ateliers accessibles à tous.

Une action de sensibilisation « l'art du bouchon » :

Dans le cadre des actions éducatives portées par la ville, un atelier est proposé sur le temps périscolaire.

Les objectifs sont :

- une sensibilisation au handicap
- une sensibilisation à la récupération et au recyclage
- la création d'une œuvre d'art à partir de bouchons en plastique

Le déroulement s'effectue avec :

- un atelier de création et de sensibilisation sur le temps de midi
- une valorisation par l'exposition des œuvres lors de la semaine du festival Récrés d'été (voir annexes)
- la collecte des bouchons tout au long de l'année et challenge sur la quantité récoltée

Les sensibilisations s'effectuent en partenariat avec des associations autour du handicap.

## **Le centre de loisirs :**

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis en centre de loisirs. En lien avec le service éducation, un travail en amont est réalisé si besoin afin de permettre une prise en charge adéquate.

A la prochaine rentrée, le groupe scolaire et centre de loisirs Rosa Parks ouvriront leurs portes, et seront entièrement accessibles.

Dans le cadre de l'AdAP, des lieux sont ciblés, ils seront priorisés afin que dans chaque quartier, des lieux de vie soient facile d'accès à un enfant porteur de handicap moteur.

## **Le festival « Récrés d'Eté » :**

Les créations réalisées dans le cadre de « l'art du bouchon » ont été exposées dans la galerie sud de l'hôtel de ville durant le festival. (CF. annexes)

## **Le Contrat Partenaires Jeunes\*:**

Dans le cadre de ce dispositif plusieurs actions citoyennes ont été menées sur la thématique du handicap.

### ⇒ Donneurs de voix

En partenariat avec la bibliothèque sonore du Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques, l'association « donneurs de voix » et les bibliothèques de la Ville de Rouen, 8 jeunes ont participé à l'enregistrement de livres sonores pour des enfants mal ou non-voyants.

Grâce aux conseils des bénévoles, ils ont travaillé la qualité de leur diction. Puis ils ont enregistré la lecture d'un livre jeunesse sur CD audio, distribués dans les bibliothèques de la Ville.

### ⇒ Parcours accessibilité

Depuis plusieurs années le CPJ travaille avec le Centre Normandie Lorraine.

Les jeunes sont sensibilisés aux difficultés du handicap visuel.

Cette année, ce parcours accessibilité s'est déroulé sur une journée durant laquelle les jeunes se sont « glissés dans la peau » d'une personne déficiente visuelle. Ils ont effectué du tir à l'arc, découvert le torball, confectionné leur repas et se sont déplacés en ville. En 2015, un film sera réalisé à la suite de cette journée.

### ⇒ Rallye accessibilité

Avec l'Association des Paralysées de France, 8 jeunes du CPJ âgés de 8 à 12 ans ont participé à « la chasse aux sourires ». Ils sont partis à la recherche des « Lilys », symboles de la fête des sourires, avec des enfants de l'Institut d'Education Motrice de l'APF, dans les rues du Centre historique de Rouen.

\*Contrat Partenaires Jeunes : la Ville contribue en association avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime à financer les loisirs de jeunes rouennais de 6 à 20 ans. L'enfant ou le jeune s'engage à être assidu à son activité et à participer à une contrepartie citoyenne.

## **5- L'accès aux commerces**

### **Une aide FISAC pour la mise en accessibilité :**

La Ville de Rouen s'est engagée, avec le soutien de l'Etat, dans la mise en place d'un nouveau Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce intitulé FISAC\* centre-ville. L'ensemble des opérations est mené en partenariat avec les Chambres Consulaires et l'Association des Commerçants et Artisans « les Vitrines de Rouen » et s'articule notamment autour de l'urbanisme, de la communication et de l'animation. A travers cet ambitieux dispositif, la Ville de Rouen a mis en place une aide à la mise en accessibilité destinée aux commerçants et artisans.

\*FISAC :Ce programme a pour objectif principal de renforcer l'attractivité du cœur de ville, d'améliorer la qualité de vie des espaces publics, de développer et de maintenir de façon cohérente une activité entre les deux rives de la Seine et de viser à faire du cœur de la cité un véritable « centre commercial à ciel ouvert ».

## **6- Le parcours de vie**

### **La taxe d'habitation :**

En matière de taxe d'habitation, un abattement spécial en faveur des personnes handicapées et à hauteur de 10 % a été voté par le Conseil Municipal en séance du 21 avril 2015.

### **Le Contrat Local de Santé :**

La Ville de Rouen a signé un Contrat Local de Santé\* (CLS) début 2014. Il comporte 3 axes stratégiques. Dans le 1<sup>er</sup>, « Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en direction des populations les plus vulnérables », plusieurs fiches actions sont à destination du public des personnes en situation de handicap ou de leur entourage.

#### **Les objectifs de ces dernières sont :**

- ⇒ Apporter un soutien à l'entourage des personnes en situation de handicap (fiche 13)
- ⇒ Former les agents d'accueil à la complexité des divers dossiers de demande (AAH, CES...) (fiche 14)
- ⇒ Former les professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap (fiches 15 et 16)

Les fiches 15 et 16 sont en cours de réalisation (voir formation des agents), la fiche 14 est en cours d'élaboration.

Le CLS s'est donné également comme objectif de favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures, cela afin de faciliter les parcours de vie.

\*Le Contrat Local de Santé (CLS) : mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé.

Il a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité. Le CLS est consultable sur le site [rouen.fr](http://rouen.fr)

### **L'Atelier Santé Ville :**

Dans le cadre de l'émission mensuelle « l'air de rien » de la radio HDR, l'adjointe au handicap et la coordinatrice accessibilité handicap sont intervenues au mois de novembre sur le thème de l'accessibilité.

## **V – La Ville et ses agents**

### **1- L'accès à l'emploi**

La Ville a signé le 7 novembre 2011, pour une durée de 3 ans, une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), afin de mettre en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, de formation de ses agents et de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap.

Depuis la mise en place de la convention, le taux d'emploi des agents en situation de handicap est passé de 5,04% à 6,27%, soit pour l'année 2014 un effectif de 158 agents.

### **Les actions réalisées en matière de maintien dans l'emploi :**

⇒ La réalisation de bilans de compétences :

Des agents en restriction d'aptitude ou en situation de handicap ont bénéficié d'un bilan de compétences pour effectuer un point sur leurs compétences, aptitudes et motivations afin de définir des besoins de formation ou un projet professionnel.

En 2014, 2 agents ont bénéficié d'un bilan de compétences, 3 autres ont bénéficié de formation en vue d'un reclassement au sein des services municipaux.

⇒ Des aménagements suites aux études ergonomiques :

La Ville accompagne les agents désirant bénéficier d'un aménagement de poste de travail, en réalisant une étude ergonomique, suite à des restrictions médicales d'aptitude.

Celle-ci a permis de déterminer avec chaque agent et sa direction des solutions adaptées. 6 agents ont pu en bénéficier cette année.

⇒ Des aides techniques et des adaptations de poste de travail :

La Ville aide aux financements d'équipements et à la prise en charge d'appareillages. En effet, compte tenu du coût souvent élevé de ces derniers, les agents en situation de handicap hésitent souvent à s'équiper.

La Ville les accompagne également dans le montage du dossier de demande d'aide.

Ainsi cette année, la Ville a accompagné financièrement des agents dans l'acquisition de par exemple :

- 7 paires de chaussures orthopédiques
- 8 appareils auditifs

De la même manière, plusieurs agents en situation de handicap ont pu bénéficier d'une adaptation de leur poste de travail afin d'être maintenu dans leur emploi.

A titre d'exemple, ont été fournis cette année :

- 5 sièges ergonomiques
- 2 sièges assis-debout
- 1 table réglable
- 1 adaptation de siège conducteur
- 1 dictaphone lecteur carte
- 1 armoire adaptée
- 3 adaptations spécifiques au poste de travail

### **Bilan des actions réalisées en matière de recrutement de personnes en situation de handicap pour l'année 2013/2014 :**

Afin de développer une politique de recrutement volontariste en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe, le 14 septembre 2012. Celle-ci a été renouvelée en septembre 2014.

Ce partenariat a permis, à ce jour, le recrutement en contrat d'apprentissage de 3 personnes pour l'année 2013 et de 3 personnes également pour l'année 2014.

⇒ L'accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap :

Afin d'accompagner de manière individualisée les apprentis en situation de handicap, la Ville de Rouen a établi pour chacun d'eux une convention de suivi avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées). Cet accompagnement, réalisé par des chargés de suivi « alternance », est axé sur les besoins du jeune pour la pratique de son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Des heures de soutien scolaire lui sont proposées dans le cadre de ce dispositif. Des échanges avec l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage et le responsable « Absentéisme, Reclassement Insertion du Handicap » sont faites régulièrement.

- ✓ 6 conventions d'accompagnement ont été signées avec le GIP FEPH pour l'année scolaire 2013/2014
- ✓ 5 conventions d'accompagnement ont été signées avec le GIP FEPH pour l'année scolaire 2014/2015

⇒ L'aide financière forfaitaire :

La convention passée avec le FIPHFP a permis d'attribuer à chacun des jeunes apprentis une aide financière individualisée de 1525€. Le versement de cette aide a permis notamment de financer:

- ✓ l'obtention du permis de conduire,
- ✓ l'achat d'un véhicule pour leur déplacement domicile – travail/Centre Formation d'Apprenti (CFA),
- ✓ l'achat de matériel d'apprentissage

⇒ L'accueil de stagiaires en situation de handicap :

Plusieurs stagiaires en situation de handicap ont été accueillis au sein des services de la Ville, 3 personnes se sont déclarées comme tel lors de la demande.

Sur l'année 2013/2014, la Ville a signé un contrat de mise à disposition avec l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) au bénéfice d'un jeune suivi par l'association, au sein du Musée des Beaux-arts. Cette mise à disposition a été renouvelée jusqu'à la fin de l'année 2014.

**La collaboration avec des Etablissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):**

La Ville de Rouen a fait appel à leurs services pour :

- ✓ la mise à disposition journalière de travailleurs au centre de production des plantes de la ville par l'ESAT « Le Pré de la bataille »

- ✓ des prestations de nettoyage et d'entretien de vêtements de travail (groupement de commandes entre la Ville de Rouen et le Centre Communal d'Action Sociale de Rouen)
- ✓ des achats de fournitures de tables de jardinage

## **2- La formation du personnel**

Plusieurs formations ont été dispensées :

- ⇒ Sensibilisation dans le cadre de la labélisation S3A, des agents en charge de l'accueil du public : « Accueillir et renseigner les personnes handicapées mentales ».

Les objectifs de cette formation dispensée en 2014 (sur 2 jours et demi en janvier, février et mai) par l'Urapei de Haute Normandie a permis de sensibiliser 28 agents à :

- être capable de repérer rapidement une personne déficiente intellectuelle sans la stigmatiser,
- identifier les caractéristiques liées à la déficience intellectuelle,
- repérer les difficultés que rencontrent les personnes déficientes intellectuelles dans leur vie quotidienne,
- être capable d'accompagner les personnes handicapées en employant un comportement et des attitudes adaptés,
- connaître la signification et l'utilisation du pictogramme « S3A » (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité).

- ⇒ Formation sur la thématique « Accueil des publics en situation de handicap »

L'objectif de cette formation du Centre National de la Fonction Public Territoriale (CNFPT) est de :

- Connaître et comprendre la complexité des situations de handicap ainsi que la réglementation en vigueur.
- Acquérir les outils pour favoriser un accueil de qualité.
- Adapter son attitude et ses pratiques professionnelles, en fonction de la situation et/ou de la personne.

4 agents ont suivi cette formation de 2 jours.

- ⇒ Plan de formation de la petite enfance : (CF. l'accueil de l'enfant)

### **3- Une initiative du personnel en interne**

A l'initiative d'agents de la Ville, une organisation en interne a été mise en place pour le ramassage des bouchons en plastique au bénéfice de l'association de Seine Maritime et de l'Eure « Bouchons 276 ». Deux points de récolte, une à l'Hôtel de Ville et l'autre à Ch.Delbo ont été mis en place.

En 2014, 3 tonnes et 567 kilos ont été collectées, lors de la 19<sup>ème</sup> journée de prévention routière.

L'objectif pour 2015 est de dépasser les 4 tonnes lors de ce 20ème challenge.

### **4- Au titre des prestations sociales**

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte à ses salariés ayant un enfant en situation de handicap une allocation financière mensuelle (à leur demande).

## **Conclusion**

Depuis plusieurs années la Ville s'est investie dans une politique volontariste en faveur du handicap, afin de permettre à tous ses concitoyens et concitoyennes une égalité d'accès dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

Des initiatives déjà présentes comme la prise en compte du handicap dans les manifestations organisées par la Ville, l'ouverture à la culture, l'emploi, l'accueil des enfants porteurs de handicap seront poursuivies. D'autres actions sont en cours d'élaboration tel que la mise en place du pictogramme S3A, un travail sur des cheminements prioritaires en ville, une réflexion pour des labellisations de site « tourisme et handicap », l'installation de dispositifs pour les personnes malentendantes...

La récente loi MAPTAM qui organise le transfert de compétences, entre les communes et la métropole nouvellement créée, au 1er janvier 2015 a entraîné une répartition différente dans la mise en œuvre des objectifs à atteindre, notamment en matière de voirie. Pour notre Ville, il reste important de continuer à développer la concertation entre les différentes directions afin d'améliorer l'accessibilité des établissements ouverts au public, des cheminements, des espaces verts, des logements et de continuer ainsi la chaîne des déplacements (domicile, travail, loisirs, écoles, commerces...). L'Agenda d'Accessibilité Programmée vient renforcer cette dynamique.

De manière générale, la volonté de la Ville est de prendre en compte le handicap dans tous ses projets.

La réorganisation des services permet plus de transversalité en plaçant auprès de la Direction Générale des Services, la coordination de la politique du Handicap. L'engagement de la Ville dans cette politique du handicap nécessite de consolider également le partenariat avec les associations, notamment dans le cadre de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

## **Annexes**

## Structures installées dans les Jardins de l'Hôtel de Ville



Barres de traction et  
disques rotatifs pour  
l'échauffement



## Plaquette de communication réalisée par la Direction des Temps de l'Enfant

**Contacts**

**CRÈCHES**  
De 10 semaines à 5 ans révolus

**Île aux Trésors**  
196, rue Albert Dupuis  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 61 74 97

**Voie Lactée**  
**Terre des enfants**  
16, avenue de Grammont  
76100 ROUEN  
Tél. : 02 35 63 65 60

**Étoile du Sud**  
4, rue Roger Bésus  
76100 ROUEN  
Tél. : 02 32 10 56 05

**Graffiti's**  
10, rue Eustache de la Querrière  
76100 ROUEN  
Tél. : 02 35 72 03 38

**ÉCOLES**  
**Maternelles / Élémentaires**  
Infirmières municipales  
Tél. : 02 76 08 89 71 ou 02 76 08 90 41

**ACCUEIL DE LOISIRS**  
Accueil de loisirs 3 à 6 ans

**Achille Lefort**  
97 rue du Renard  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 88 79 14

**Le Petit Prince**  
Rue des Petites Eaux de Robec  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 70 58 42

**Dolto**  
79 rue Jean Baptiste Lulli  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 60 18 97

**Accueil de loisirs 6 à 13 ans**

**St Sever / les Essarts**  
10-12 rue Saint-Julien  
76100 ROUEN  
Tél. : 02 35 58 04 04

**François Salomon**  
8 rue Le Verrier  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 59 85 19

**Du Renard**  
154 rue du Renard  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 72 86 04

**Maison Départementale des Personnes Handicapées**  
13, rue Poret de Blosseville  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 32 18 86 87  
Fax. : 02 35 62 85 58  
mdph@cg76.fr

**Ville de Rouen**  
rouen.fr  
Service Petite Enfance : 02 35 08 86 50

**Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime**  
caf.fr

**Renseignements**

**Christine de Cintré**  
Conseillère municipale déléguée à la petite enfance

**Grandir, jouer et apprendre ensemble**

Notre exigence de solidarité nous incite à une politique d'intégration sans faille au profit des personnes les plus fragilisées. Favoriser l'accès des enfants en situation de handicap en structure collective, quelle qu'elle soit, dès le plus jeune âge est une nécessité. Nos équipes s'attachent de proposer une large palette de réponses aux enfants et aux parents concernés, en matière d'insertion, d'accompagnement et de bien-être. Afin d'optimiser ce travail les agents de la Ville sont régulièrement formées au regard de nos engagements pour l'accueil du jeune enfant.

### Crèches

**OÙ ?**  
4 établissements d'accueil du jeune enfant avec des places dédiées aux enfants en situation de handicap : Terre des Enfants, île aux Trésors, Étoile du Sud, Graffiti's.

**QUAND ?**  
Un accueil de quelques heures à quelques jours par semaine jusqu'à 5 ans révolus.

**COMMENT ?**  
Inscription auprès de la directrice de la crèche.

**PAR QUI ?**  
Accueil par des professionnels de la petite enfance, formés, avec le soutien du médecin et de la psychologue du service.

### Écoles

**OÙ ?**  
Toutes les écoles, mais certaines structures sont plus adaptées pour l'accueil des enfants à mobilité réduite.

**QUAND ?**  
L'emploi du temps de l'enfant est établi collectivement en Équipe de Suivi de Scolarisation.

**COMMENT ?**  
Pré-inscription en Mairie, qui affectera l'enfant en fonction de la carte scolaire vers l'école de secteur. Orientation possible en fonction du handicap pour l'intégration de l'enfant dans les meilleures conditions.

**PAR QUI ?**  
Les professionnels de la Mairie (personnel de restauration, animateurs des temps périscolaires) sont en cours de formation sur le handicap. Des sensibilisations ciblées sont également mises en place sur les écoles en fonction des besoins identifiés.

### Accueils de loisirs

**OÙ ?**  
Tous les accueils de loisirs, certaines structures seront plus adaptées pour l'accueil des enfants à mobilité réduite.

**QUAND ?**  
Accueil de quelques heures à quelques jours par semaine, les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires.

**COMMENT ?**  
Inscription auprès des directeurs des structures, pour adapter le contact et l'accueil en fonction des besoins.

**PAR QUI ?**  
Les animateurs sont stagiaires ou titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Une formation est délivrée aux directeurs des structures.

### Le réseau

Possibilité de travail en partenariat avec les professionnels spécialisés qui assurent le suivi de l'enfant en accord avec les parents. À la demande des familles, un Projet d'Accueil Individualisé peut être envisageable dans ces trois lieux d'accueil.

## Documents réalisés en Facile À Lire et à Comprendre (FALC)



# Attestation d'accueil

## Mode d'emploi pour faire une demande

Ce document a été réalisé avec la collaboration de l'association TEAM et de l'Urapei Haute-Normandie.



## 1 - L'attestation d'accueil, c'est quoi ?

Une attestation d'accueil, c'est un document qui confirme que vous recevez quelqu'un chez vous.

L'attestation d'accueil permet de loger une personne étrangère.

La personne qui fait la demande d'attestation doit habiter Rouen.

Elle doit présenter une pièce d'identité à la personne qui la reçoit.

La personne qui fait la demande est locataire ou propriétaire de son logement.

En France, on peut accueillir une personne étrangère pour une durée de 90 jours maximum.

90 jours = 3 mois



CALENDRIER

## 2 - Comment faire pour demander une attestation d'accueil ?

### Etape 1 :

La personne qui fait la demande vient à la Mairie.

Elle doit remplir le document sur place avec toutes les informations obligatoires.

Quand elle a terminé de remplir le document, elle le redonne à la personne qui la reçoit.

Ce document sera signé par Monsieur le Maire.



### Etape 2 :

La personne qui fait la demande vient rechercher le document signé par Monsieur le Maire environ 10 jours après.

## 3 - Voici la liste des **documents originaux** à apporter :



Pas de photocopies !

## Les justificatifs de votre domicile

Si vous êtes locataire, apportez :

- Votre contrat de location ou votre dernière taxe d'habitation
- 1 facture de moins de 3 mois, par exemple :
  - une quittance de loyer
  - ou une facture d'électricité
  - ou une facture de gaz
  - ou une facture de téléphone
  - ou une facture d'eau

Si vous êtes propriétaire, apportez :

- votre titre de propriété ou votre dernière taxe foncière
- 1 facture de moins de 3 mois, par exemple :
  - une quittance de loyer
  - ou une facture d'électricité
  - ou une facture de gaz
  - ou une facture de téléphone
  - ou une facture d'eau



Attention ! Vous devez connaître la surface en m<sup>2</sup>.

de votre logement.

m<sup>2</sup> veut dire mètre carré.

Le mètre carré sert à calculer une surface.

Vous devrez noter cette information sur le document.

## Les justificatifs des revenus du foyer

Revenus dans cette phrase veut dire argent

Foyer veut dire logement

Vous devez apporter :

- votre dernière feuille d'impôts sur le revenu.
- vos 3 derniers bulletins :
  - de salaire
  - ou d'allocations de chômage
  - ou de décompte de sécurité sociale
  - ou de pension de retraite

Si vous êtes commerçant apportez :

- votre dernière attestation comptable

Si vous avez une allocation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) apportez :

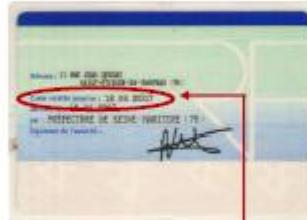
- votre dernière attestation de la Caisse d'Allocations Familiales

## Les justificatifs d'identité

La personne qui fait la demande doit apporter :

- sa carte nationale d'identité
- ou son passeport
- ou sa carte de résident

Le justificatif d'identité doit être valide.



Valide veut dire que la date inscrite sur le document est toujours bonne.



La personne qui fait la demande d'attestation doit connaître :

- le nom de la personne qu'elle accueille
- son ou ses prénom(s)
- sa date de naissance et son lieu de naissance
- sa nationalité
- son adresse complète (du pays d'où elle vient)
- son numéro de passeport
- les dates de son séjour

#### 4 - Quel est le prix de l'attestation d'accueil ?

Faire une demande pour une attestation d'accueil est un payant.

Le prix de l'attestation d'accueil est de 30 €.

Vous payez les 30 € avec un timbre fiscal.



service

Vous pouvez acheter le timbre fiscal :

- dans un bureau de tabac
- ou à la Préfecture - 7 Place de la Madeleine à Rouen
- ou au Centre des impôts - Quai Jean Moulin à Rouen
- ou à la Trésorerie Principale Municipale  
au 110 / 112 Avenue du Mont Riboudet à Rouen

#### 5 - Précisions :

Si vous faites la demande pour une personne de moins de 18 ans qui vient sans ses parents, vous devez avoir une lettre écrite à la main par les parents ou le tuteur.

Les parents doivent écrire combien de temps dure le séjour de l'enfant.

Ils doivent expliquer pourquoi l'enfant fait ce séjour.

**Cette lettre doit être signée par les 2 parents ou le tuteur.**

## 6 - Assurance Médicale :

L'assurance médicale est prise :



- Soit par la personne qui fait la demande pour la personne étrangère
- Soit par la personne étrangère dans son pays.

L'assurance médicale est obligatoire.



# Ecrivain Public

Comment rencontrer un écrivain public ?

Ce service gratuit et confidentiel est assuré par les bénévoles de l'association AGIRabcd.

Ce document a été réalisé avec la collaboration de l'association TEAM et de l'Urapel Haute-Normandie.



L'écrivain public est une personne qui vous aide à :

- Rédiger un courrier
- Compléter ou remplir un formulaire
- Expliquer un document
- Conseiller et Orienter auprès d'un organisme, d'une association ou des services administratifs

Les permanences sont assurées à :

- **Hôtel de Ville de ROUEN**, Place du Général de Gaulle

Permanence tous les 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 14h à 17h.

En mai, exceptionnellement, le lundi 11 mai 2015.

L'agent d'accueil vous orientera.

- **Centre administratif du Châtelet**, Place Alfred de Musset

Permanence tous les mardis de 9h à 12h.

- **Maison Saint-Sever**, Centre commercial de Saint-Sever, 10/18 Rue Saint Julien au 1<sup>er</sup> étage.

Permanence tous les jeudis de 9h à 12h (sauf le 30 avril 2015 et le 7 mai 2015)



Pour tout renseignement, téléphoner à l'Hôtel de Ville au 02.35.08.69.00